Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 83 (1932)

Heft: 12

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

faction. Il va en premier lieu à M. Guinier, notre cher et incomparable président, à tous ses collaborateurs; et j'aurai garde d'oublier, dans leur nombre, les aimables traductrices et interprètes, auxquelles nous avons donné tant à faire.

Mais qu'il me soit permis de relever surtout un côté de ce congrès si parfaitement réussi : c'est qu'il aura été une contribution efficace à une meilleure entente entre Etats, à la concorde et à l'avancement du règne de la paix.

En effet, en ces jours si magnifiquement ensoleillés, le soleil a brillé aussi dans les cœurs.

Ce ne furent que visages souriants, gestes amènes, bouches en cœur.

Il est vrai qu'il est peut-être plus facile au forestier, qu'au commun des mortels, d'en arriver à un tel état d'esprit.

N'est-il pas, généralement, l'homme pacifique, celui dont l'âme se dilate à la vue des spectacles édifiants de la nature, celui que transporte d'aise la forêt aux aspects changeants, mais toujours beaux, évoluant dans un cadre fait de sereine harmonie.

Et n'est-il pas, par définition, opposé à tout ce qui entrave cet harmonieux développement, dont l'ordre et la paix sont les corollaires.

Son esprit répugne naturellement aux scènes de désordre et de destruction.

Personne, mieux que le forestier, ne sait apprécier l'inestimable prix de la paix.

La belle réunion, qui prend fin ce soir, en est une preuve nouvelle. Elle a rempli d'aise tous ceux auxquels la paix de notre humanité—hélas si agitée—tient au cœur.

Ce congrès n'aurait-il eu que ce seul résultat qu'il faudrait en être reconnaissant à ceux qui ont contribué à l'obtenir.

Puisse notre Union continuer à progresser dans cette voie réjouissante, aider toujours mieux à consolider la paix et la fraternité entre les hommes.

C'est dans cet esprit que je lève mon verre et bois à l'heureux développement, dans cette voie, de notre Union internationale.

Qu'elle vive!

COMMUNICATIONS.

Quelques indications sur les dimensions requises pour poteaux télégraphiques et leur durée.

D'une lettre qu'a bien voulu nous adresser, sur ce sujet, la Direction générale des télégraphes suisses, nous extrayons les données suivantes.

« En ce qui a trait aux poteaux de bois injectés, notre administration ne fait aucune différence, touchant les dimensions requises, entre ceux d'épicéa et de pin. Ces deux essences offrent des différences si faibles, quant à la résistance à la traction, à la pression et à la flexion transversale que, dans la pratique, on a admis le même diamètre minimal pour toutes deux.

D'après nos expériences, c'est l'épicéa fraîchement abattu qui se laisse injecter le mieux au sulfate de cuivre, d'après le procédé Boucherie. Par contre, le traitement au goudron est exclu pour cette essence, vu que ce préservatif ne pénètre pas assez profond dans le bois; tandis qu'il convient fort bien pour les poteaux de pin.

Pour subvenir à notre consommation de poteaux, on nous offre en Suisse surtout de l'épicéa. La part des poteaux de pins indigènes est minime. C'est la raison pour laquelle notre administration injecte les poteaux, d'origine indigène, presque exclusivement d'après la méthode de Boucherie. Ces années dernières, elle a fait aussi quelques essais d'injection des poteaux de pin au goudron, d'après le procédé Rüping.

Toutefois, nous recourons de plus en plus à ce procédé pour l'injection de poteaux devenus inutilisés, mais encore susceptibles d'être employés à nouveau.

Notre statistique relative à la durée d'emploi des poteaux conduit à ce résultat que ceux, injectés au sulfate de cuivre, durent en moyenne 20 ans. Les observations nous manquent en ce qui concerne les poteaux traités au goudron. A en croire les indications contenues dans les ouvrages spéciaux, on peut admettre que traités par ce moyen, les poteaux acquièrent une durée plus grande que ceux injectés au sulfate de cuivre. »

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière de Zurich. Au commencement du semestre d'hiver 1932/33, le nombre des étudiants à la division forestière (VI) de l'Ecole polytechnique était le suivant :

 $1^{\rm er}$ cours: 10 étudiants $2^{\rm me}$ » 6 » $3^{\rm me}$ cours: 8 étudiants $4^{\rm me}$ » 8 »

A ces 32 étudiants réguliers, viennent s'ajouter deux auditeurs, soit deux gardes généraux français, récemment sortis de l'Ecole forestière de Nancy.

Ces 34 étudiants (1931 : 28; 1930 : 30) se répartissent comme suit entre les pays et cantons d'origine :

France 3, Berne 7, Grisons 5, Zurich 4, Valais 3, Lucerne, St-Gall, Thurgovie et Vaud chacun 2, Fribourg, Soleure, Appenzell et Tessin chacun 1.

Ont quitté l'Ecole en 1932 : 6 étudiants, dont 3 ont reçu le diplôme